

s.19(1)

Bureau régional de l'Administration  
Aéroport international de Montréal  
Montréal 300, Que.

Le 23 juillet 1973

RECOMMANDEE

Sergent Jean Bissonnette  
Sûreté du Québec  
Boul. Ducharme  
Lafayette, Que.

SUJET: Accident d'avion: Lockheed Constellation  
1049G, N173W, série no. 4674, survenu le  
9 juin 1973 à Casey, Que.

Monsieur,

Pour faire suite à votre appel téléphonique du 19 juillet, ceci constitue notre rapport préliminaire de l'accident ci-haut mentionné.

L'avion N173W quitta la piste de Casey, Que. pour une envolée locale dans le but d'étendre de l'insecticide sur une partie déterminée de la forêt. Il y avait à bord, le pilote demeurant au [redacted] le co-pilote [redacted] et l'ingénieur de vol [redacted], ainsi que 2000 gallons d'essence et 3666 gallons de pesticide. L'avion avait un total de 18,624 heures de vol depuis sa construction.

L'avion décolla à 7:10 hrs du matin, les conditions de vol au moment du départ étaient favorables, vent venant de la direction 230° avec vitesse de 10 à 15 mph et d'après les témoins le décollage semblait très normal. A une distance d'un demi mille ou un peu plus, l'avion a été vu commençant une descente pour continuer jusqu'au moment où il a disparu à l'horizon. Quelques secondes plus tard une explosion se fit entendre suivi d'une fumée noir mélangé de flammes vives. L'accident eu lieu à une distance d'un mille et trois quart (1 3/4) de la piste.


Les témoins rapportent que l'avion était en bonne condition de vol au moment du départ et que les quatre moteurs donnaient leur plein pouvoir au moment du décollage. Il n'y eu aucun rapport par le pilote du N173W que l'avion aurait pu avoir des troubles techniques. L'avion fut inspecté et avait été certifié comme étant en bonne condition technique par l'ingénieur en charge des mécaniciens attachés au bon entretien de ces avions.

Notre investigation fut très approfondie et satisfaisante. Nous n'avons rien trouvé de technique qui aurait pu être la cause de cet accident. Même si l'avion a été complètement détruit par le feu, nous avons pu sans aucun doute identifier les quatre moteurs qui indiquaient qu'ils étaient en bonne condition et qui développaient le pouvoir/force normale au décollage. Le système de contrôle fut aussi identifié ainsi que les manettes, et ils étaient tous en bonne condition avant l'impact avec le sol. Nous concluons que nos recherches ont démontrées que l'accident est survenu à cause d'une mauvaise manœuvre plutôt que technique.

Il fut déterminé que les volets étaient à la position de vol normal (rétracté) au lieu d'être à la position du décollage qui a résulté dans une perte considérable de portance (lift), particulièrement à basse vitesse au décollage. Ceci n'est pas d'après les normes (informations pilotes) établies pour les procédures, et ceci peut être considéré qu'une rétraction prématurée ou accidentelle des volets a pris place après le décollage. Cette cause est définitivement accidentelle.

Ceci pour votre information seulement, et si vous avez besoin de plus de détails, veuillez communiquer avec le signataire.

Bien à vous,

  
J.F. Andoney  
Surintendant régional  
Enquêtes des Accidents d'Avions.

Pour:

JPA/mc

...../2